

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mardi 9 janvier 2024 à 18 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Paolo Galati, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle, formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

les conseillers Aglaia Revelakis et Vasilios Karidogiannis sont absents;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim.

CM-20240109-1

ADOPTION - ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 9 janvier 2024.

ADOPTÉ

CM-20240109-2

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et considérant le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 5 décembre 2023 à 18 h 32, distribué à tous les membres du conseil présents conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil



municipal tenue le mardi 5 décembre 2023 à 18 h 32.

ADOPTÉ

(SD-2023-6237)

CM-20240109-3

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et considérant le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 décembre 2023 à 17 h, distribué à tous les membres du conseil présents conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 décembre 2023 à 17 h.

ADOPTÉ

(SD-2023-5907)

CM-20240109-4

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et considérant le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 décembre 2023 à 17 h 30, distribué à tous les membres du conseil présents conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 décembre 2023 à 17 h 30.

ADOPTÉ

(SD-2023-5907)

CM-20240109-5

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et considérant le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 19 décembre 2023



à 16 h 31, distribué à tous les membres du conseil présents conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Ray Khalil

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 19 décembre 2023 à 16 h 31.

ADOPTÉ

(SD-2023-6452)

CM-20240109-6

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et considérant le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 21 décembre 2023 à 16 h 30, distribué à tous les membres du conseil présents conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 21 décembre 2023 à 16 h 30.

ADOPTÉ

(SD-2023-6453)

CM-20240109-7

DÉPÔT - GUIDE - VIOLENCE CONJUGALE

La conseillère Seta Topouzian dépose un guide intitulé «J'fais de mon mieux» à l'intention des mères vivant de la violence conjugale, préparé par la Maison Le Prélude, en collaboration avec la Table de concertation de Laval en condition féminine, reçu le 6 décembre 2023 lors du dîner de commémoration de l'école Polytechnique Montréal.

CM-20240109-8

DÉPÔT - COMMUNIQUÉ DE PRESSE - EXCÈS DE VITESSE
DANS LES QUARTIERS RÉSIDENTIELS

Le conseiller Claude Larochelle dépose un communiqué de presse de l'Association canadienne des automobilistes (CAA) publié le 4 janvier relativement au résultat d'un sondage pancanadien intitulé



«Excès de vitesse dans les quartiers résidentiels: les Canadiens sont grandement préoccupés».

CM-20240109-9

DÉPÔT - PÉTITION - RUE DES AVOCATIERS

Le conseiller Paolo Galati dépose une pétition pour l'installation de dos d'âne sur la rue des Avocats.

CM-20240109-10

DÉPÔT - PÉTITION - LUTTE CONTRE L'INVASION DES GOÉLANDS

La conseillère Isabelle Piché dépose une pétition pour la lutte contre l'invasion des goélands à l'île du Moulin.

AFFAIRES NOUVELLES

La conseillère Sandra Desmeules invite les citoyens à participer à la 17e édition de Laval en Blanc les 26, 27 et 28 janvier au Centre de la nature. Elle souligne l'événement regroupant plusieurs activités gratuites, dont le traditionnel feu d'artifice qui aura lieu le 26 janvier à 19 heures.

Le conseiller Achille Cifelli souhaite la santé à tous pour la nouvelle année.

Le conseiller Claude Larochelle souhaite que les élus continuent à travailler en collaboration pour améliorer la vie des Lavallois.

Il mentionne que le sondage publié en janvier par l'Association canadienne des automobilistes (CAA) stipule que 88 % des Canadiens sont préoccupés par les excès de vitesse dans les quartiers résidentiels.

Il souhaite la bonne année à tous.

Le conseiller Alexandre Warnet souhaite la bonne année à tous.

Il souligne qu'il reste 71 mois avant 2030, année cruciale dans la lutte contre les changements climatiques. Il mentionne par ailleurs la nomination de la directrice du Bureau de l'innovation sociale et de la transition écologique.

La conseillère Aline Dib souhaite la bonne année à tous.

Elle souligne le Mois du patrimoine Tamoul en janvier qui permet de



réfléchir à la culture et à l'histoire de cette communauté. Elle invite les citoyens à participer aux célébrations tout au long du mois de janvier.

Le conseiller Nicholas Borne souhaite la bonne année à tous.

Il désire rendre hommage à MM. Serge Roy et Hartland Monahan, 2 citoyens du district de Laval-Ouest décédés dernièrement qui ont grandement contribué au sein de la communauté lavalloise. Il offre ses sympathies aux familles et amis.

Le conseiller Yannick Langlois offre ses sympathies aux familles de MM. Roy et Monahan.

Il désire rendre hommage à Mme Jeanne Tremblay, citoyenne impliquée durant 30 ans comme bénévole au sein du comité des citoyens de Laval-Ouest.

La conseillère Louise Lortie souhaite la bonne année à tous et espère améliorer la collaboration entre les élus pour une meilleure vision de l'avenir pour les Lavalloises et Lavallois.

Elle désire également travailler afin de régler le problème des personnes en situation d'itinérance, principalement dues au manque de logements sociaux abordables et aux problèmes de santé mentale.

Le conseiller David De Cotis annonce qu'il va déposer au point 14 de l'ordre du jour un avis de proposition pour la mise en place d'une commission multipartite sur les finances et l'administration municipale.

Il souligne que le mois de janvier est le Mois de la sensibilisation à la maladie d'Alzheimer et invite les citoyens à faire des dons. Il mentionne que depuis 2015, la fête de quartier qu'il organise a permis d'amasser plus de 170 000 \$ pour la Société Alzheimer Laval.

Le conseiller Paolo Galati félicite l'organisme Le relais du quartier de Saint-Vincent-de-Paul venant en aide aux citoyens dans le besoin et qui, en fusionnant avec un autre organisme, a permis d'amasser un montant de 96 500 \$ sur une période de 3 ans. Ce montant a permis de contribuer à la distribution des paniers de Noël, à offrir des jouets et cartes cadeaux, à payer des sorties estivales de camp de jour et plusieurs autres activités.

À 18 h 59, le conseiller Paolo Galati quitte son siège.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Marc-Antoine Gauthier



Amélioration et offre de service en transport collectif
Dépôt d'un mémoire

À 19 h 05, le conseiller Paolo Galati reprend son siège.

André Sirard
Demande une rencontre – Colonie des goélands – Nuisance – district
de Saint-François

Jacques Voyer
Réclamation – Signalisation et absence de bollards – boulevard
Chomedey
Dépôt de photos

Mélissa Audrey Magloire
Marina Bemba
Réparation et travaux – inondation du ponceau – boulevard Lévesque
Est
Demande une intervention urgente
Demande une ligne directe – pont A25

Pierre Anthian
Propos diffamatoires

À 19 h 35, le conseiller Paolo Galati quitte son siège.

Jimmy St-Germain
Noms des investisseurs – Projet de la Cité du cinéma
Développement des commerces – district de Saint-François

M. Jean-Pierre Dionne, responsable du protocole et des activités
civiques, procède à la lecture des questions transmises par les
citoyens souhaitant que leur question soit lue par un membre du
personnel de la Ville:

Maxime Simon Poulin
Avis de Mme Isabelle Piché – Projet de la Cité du cinéma
Efficacité des consultations publiques

À 19 h 40, le conseiller Paolo Galati reprend son siège.

Alain Labrecque
Rapport et recensement – Comité consultatif ad hoc sur la langue
française

Christine Perron
Méthode et dépôt du rapport – Programme CSRM

Sylvain Charbonneau
Demande de permis de construction – Chemin du Tour

À 19 h 56, la séance est suspendue.

À 20 h 12, la présidente Cecilia Macedo déclare la reprise de la
séance. Tous les membres sont présents.



CM-20240109-11

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13039

La greffière adjointe par intérim mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13039 modifiant le Règlement L-12792 concernant les appareils de chauffage et les foyers intérieurs.

ADOPTÉ

(SD-2023-5424)

CM-20240109-12

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13041

La greffière adjointe par intérim mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

d'adopter le Règlement numéro L-13041 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval et le Règlement L-11870 concernant les branchements d'aqueduc et d'égouts, le drainage et la gestion des eaux de ruissellement sur la propriété privée ainsi que les travaux connexes.

ADOPTÉ

(SD-2023-5994)

CM-20240109-13

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13052

La greffière adjointe par intérim mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Ray Khalil



et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13052 modifiant le Règlement L-12551 concernant la tarification imposée aux immeubles non résidentiels pour la disposition de la neige.

ADOPTÉ

(SD-2023-5575)

CM-20240109-14

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13056

La greffière adjointe par intérim mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13056 modifiant certaines amendes prévues au Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics, au Règlement L-7944 concernant les stationnements avec parcomètres ou enregistreurs et au Règlement L-11842 concernant le stationnement sur les terrains municipaux.

ADOPTÉ

(SD-2023-6013)

CM-20240109-15

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13057

La greffière adjointe par intérim mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13057 établissant un programme complémentaire au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉ

(SD-2023-5831)



CM-20240109-16

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13062

La greffière adjointe par intérim mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu:

d'adopter le Règlement numéro L-13062 concernant l'imposition de la taxe foncière pour l'année 2024.

Un débat s'engage.

Le conseiller Claude Larochelle demande le vote sur la proposition, laquelle est acceptée par un compte de 13 en faveur et de 6 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Paolo Galati, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2023-5282)

CM-20240109-17

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13063

La greffière adjointe par intérim mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13063 concernant l'imposition d'une taxe spéciale pour le service de l'eau pour l'année 2024.

ADOPTÉ

(SD-2023-5284)



CM-20240109-18

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13064

La greffière adjointe par intérim mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian

APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13064 fixant, pour l'exercice financier 2024, le montant que la Ville est autorisée à dépenser à des fins industrielles.

ADOPTÉ

(SD-2023-5286)

CM-20240109-19

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13065

La greffière adjointe par intérim mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13065 imposant une taxe pour le remembrement de terrains situés en zone agricole pour l'exercice financier 2024.

ADOPTÉ

(SD-2023-5287)

CM-20240109-20

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13066

La greffière adjointe par intérim mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou

APPUYÉ PAR : Aline Dib



et résolu:

d'adopter le Règlement numéro L-13066 concernant l'imposition d'une taxe sur les terrains vagues non desservis pour l'année 2024.

Un débat s'engage.

Le conseiller Achille Cifelli demande le vote sur la proposition, laquelle est acceptée par un compte de 15 en faveur et de 4 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Paolo Galati, Achille Cifelli et Isabelle Piché se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2023-5289)

CM-20240109-21

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13067

La greffière adjointe par intérim mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13067 concernant l'imposition d'une taxe spéciale relative au financement d'une partie de la contribution à verser à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

ADOPTÉ

(SD-2023-5921)

CM-20240109-22

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13068

La greffière adjointe par intérim mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet



APPUYÉ PAR : Isabelle Piché

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13068 modifiant le Règlement L-12361 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition de barils de récupération d'eau de pluie, le Règlement L-12494 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement des systèmes de chauffage résidentiels au mazout et le Règlement L-12711 visant à accorder une subvention pour favoriser l'achat de couches réutilisables.

ADOPTÉ

(SD-2023-5464)

CM-20240109-23

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13076

La greffière adjointe par intérim mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13076 modifiant le Règlement L-13022 concernant l'organisation administrative de la Ville de Laval.

ADOPTÉ

(SD-2023-6035)

CM-20240109-24

NOMINATION - DIRECTRICE ET GREFFIÈRE - GREFFE

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

de nommer Mme Marie-Christine Lefebvre au poste de directrice et greffière au Service du greffe, avec une période de probation de 12 mois, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

(SD-2023-6438)



CM-20240109-25

**NOMINATION - DIRECTRICE - INNOVATION SOCIALE ET
TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DIRECTION GÉNÉRALE**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

de nommer Mme Sophie Paradis au poste de directrice au Bureau de l'innovation sociale et de la transition écologique à la Direction générale, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

(SD-2023-6456)

CM-20240109-26

**NOMINATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE
RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LAVAL**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lortie
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

de nommer au sein du comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Laval Mme Arden Furlotte, cheffe du secrétariat à la gouvernance au Service des affaires juridiques, et ce, en remplacement de Mme Lyne Burelle, à compter du 1er janvier 2024.

ADOPTÉ

(SD-2023-5974)

CM-20240109-27

**NOMINATION - COMITÉ DE LA CAISSE COMMUNE DES
RÉGIMES DE RETRAITE DE LA VILLE DE LAVAL**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

de nommer au sein du comité de la caisse commune des régimes de retraite de la Ville de Laval M. Jean-Francois Saulnier, chef de



division revenus au Service des finances, et ce, en remplacement de M. Sylvain Guoin, à compter du 1er janvier 2024.

ADOPTÉ

(SD-2023-5974)

CM-20240109-28

NOMINATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS DE LA VILLE DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

de nommer au sein du comité de retraite du régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval Mme Elizabeth Ferland, directrice adjointe au Service des affaires juridiques, et ce, en remplacement de Mme Lyne Burelle, à compter du 1er janvier 2024.

ADOPTÉ

(SD-2023-5974)

CM-20240109-29

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1799

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules

APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1799, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services d'entretien et de réparation de compresseurs d'air respirable, de postes de remplissage et d'inspection visuelle des cascades, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

La Boutique du Plongeur (Triton) ltée
375 546,45 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-4943)

CM-20240109-30

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT OS-SP-30189



Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Isabelle Piché

APPUYÉ PAR : Paolo Galati

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser, dans le cadre du contrat OS-SP-30189, des honoraires supplémentaires au montant de 7 191,69 \$, requis pour défrayer le coût des services d'ingénieurs-conseils de FNX-Innov inc. pour le soutien technique en ingénierie en lien avec les travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, de bordures, de trottoirs et de pavage sur les rues Monty, Lambert, Romain, Mirelle, Stella et le boulevard Lévesque Est.

ADOPTÉ

(SD-2023-5668)

CM-20240109-31

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT OS-SP-30015

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet

APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des honoraires supplémentaires à Les Services EXP inc. au montant de 33 427,83 \$, dans le cadre du contrat OS-SP-30015 relatif aux services professionnels d'ingénieurs-conseils concernant la préparation d'études hydrauliques et hydrologiques, pour une étude complémentaire de pré faisabilité et de conception préliminaire afin d'inclure les travaux d'égouts, d'aqueduc, de drainage, d'éclairage, de bordures, de trottoirs, de pistes cyclables et de pavage sur la montée Champagne;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions dudit contrat, lot 3, entente-cadre.

ADOPTÉ

(SD-2023-5839)

CM-20240109-32

NOMINATIONS - COMITÉ SUR LES TRANSPORTS ET LA
MOBILITÉ DURABLE

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu:

de nommer les 3 conseillers municipaux suivants à titre de membres du Comité sur les transports et la mobilité durable de la Ville de Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans:

M. Vasilios Karidogiannis, conseiller municipal, à titre de président;
M. Alexandre Warnet, conseiller municipal, à titre de membre;
M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, à titre de membre.

Un débat s'engage.

Le conseiller Achille Cifelli demande le vote sur la proposition, laquelle est acceptée par un compte de 13 en faveur et de 6 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Paolo Galati, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2023-5980)

CM-20240109-33

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT OS-SP-29963

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des honoraires supplémentaires à DMA architectes s.e.n.c.r.l. au montant de 128 427,08 \$, requis pour défrayer le coût des services professionnels qui seront rendus dans le cadre du contrat OS-SP-29963 qui lui a été octroyé par la résolution CM-20200901-754, concernant la préparation des plans et devis ainsi que les services durant la construction dans le cadre du programme fonctionnel et technique (PFT) pour la mutualisation des activités du CIBAF et du Cosmodôme et la mise à niveau de systèmes électromécaniques au Cosmodôme.

ADOPTÉ

(SD-2023-5078)



CM-20240109-34

NOMINATION - COMMISSION DE LA GOUVERNANCE

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

de nommer Mme Aline Dib, conseillère municipale, à titre de membre de la Commission de la gouvernance, et ce, en remplacement de Mme Flavia Alexandra Novac, conseillère municipale.

ADOPTÉ

(SD-2023-5981)

CM-20240109-35

OCTROI - CONTRAT DOS-1948

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

d'octroyer le contrat DOS-1948, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition d'agents encapsulateurs, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de service et des documents de demande de prix:

Boivin & Gauvin inc.
611 667 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5485)

CM-20240109-36

CESSION DES CONTRATS DOS-1390, DOS-374 ET SP-30260

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'approuver la cession des contrats DOS-1390, DOS-374 et SP-30260 par Beauregard Environnement ltée à Solutions Environnementales



360 (Québec) ltée, et ce, jusqu'à la fin prévue desdits contrats et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjugé, et ce, pour chacun desdits contrats.

ADOPTÉ

(SD-2023-5519)

CM-20240109-37

OCTROI - CONTRAT DOS-2058

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'octroyer le contrat DOS-2058, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services d'entretien, de réparation et de fourniture de pièces pour les resurfeuses de marque Zamboni, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services du 28 novembre 2023 et des documents de demande de prix:

Robert Boileau inc.

999 962,87 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5776)

CM-20240109-38

TOPONYMIE - RUE LOUKY-BERSIANIK

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant

APPUYÉ PAR : Isabelle Piché

et résolu à l'unanimité:

de nommer la rue portant le numéro de lot 6 432 799 (projeté) du cadastre du Québec «Rue Louky-Bersianik», et ce, conformément à la résolution du comité de toponymie numéro CT-2022-34.

ADOPTÉ

(SD-2023-5526)

CM-20240109-39

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-852

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le mandat à NUA Office inc. pour l'acquisition de mobilier pour les nouveaux locaux du poste de la gendarmerie de l'Ouest (PGO) situé au 2455, boulevard Curé-Labelle, prévu au contrat DOS-852 pour l'acquisition, la livraison et l'installation de mobilier de bureau, au montant total de 799 667,30 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5835)

CM-20240109-40

NOMINATION - CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

de désigner Mme Flavia-Alexandra Novac, conseillère municipale, à titre de membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), et ce, en remplacement de M. Yannick Langlois, conseiller municipal.

ADOPTÉ

(SD-2023-5983)

CM-20240109-41

NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF EN
ENVIRONNEMENT

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

de nommer MM. Hocine Kadi, Pierre Pellerin et Sylvain Gratton pour agir à titre de membres indépendants au sein du Comité consultatif en environnement, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;

de nommer M. Marc Tanguay à titre de membre indépendant au sein dudit Comité, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable, à



compter du 22 décembre 2023.

ADOPTÉ

(SD-2023-5756)

CM-20240109-42

RENOUVELLEMENT - NOMINATIONS - COMITÉ
CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES
DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

de renouveler les nominations de Mme Malorie Sarr-Guichaoua, Me William Korbatly et M. Emmanuel Bulamatari à titre de membres indépendants au sein du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;

de renouveler la nomination de Mme Malorie Sarr-Guichaoua à titre de présidente dudit Comité, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

ADOPTÉ

(SD-2023-6331)

CM-20240109-43

NOMINATION - COMITÉ CONSULTATIF AD HOC SUR LA
LANGUE FRANÇAISE

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle

APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

de nommer M. Frédéric Boisrond pour agir à titre de membre indépendant au sein du Comité consultatif ad hoc sur la langue française, et ce, pour un mandat de 18 mois.

ADOPTÉ

(SD-2023-6366)



CM-20240109-44

**APPROBATION - MODIFICATIONS - CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX -
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA RELÈVE INC.**

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre de la petite enfance La Relève inc. («CPE La Relève») a récemment remis au Secrétariat de la gouvernance une demande pour obtenir l'accord de la Ville pour modifier les règlements généraux de l'organisme afin de supprimer l'obligation d'avoir 2 administrateurs désignés par la Ville sur leur conseil d'administration. Cette exigence était initialement intégrée aux règlements généraux de l'organisme pour des raisons historiques, remontant à l'époque où le CPE La Relève a été créé pour être le centre de la petite enfance de la Ville de Laval;

ATTENDU QUE la modification proposée par le CPE La Relève vise à arrimer ses règlements généraux avec les exigences imposées par la Loi des services de garde éducatifs, laquelle modification aura aussi pour conséquence de simplifier le processus de recrutement des membres du conseil d'administration et de laisser la place aux parents d'enfants fréquentant le CPE La Relève et qui ont cet intérêt. Si la Ville donne son accord, les règlements généraux seront modifiés pour s'arrimer avec les exigences de la Loi et le conseil d'administration sera composé de 7 membres, soit 5 parents, un employé du CPE La Relève et un représentant indépendant issu du milieu des affaires ou du milieu institutionnel, social, éducatif ou communautaire;

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande que le conseil municipal approuve le fait que la Ville ne désigne plus d'administrateurs sur le conseil d'administration du Centre de la petite enfance La Relève inc. et que celui-ci modifie ses règlements généraux en conséquence, et ce, pour les motifs mentionnés au sommaire décisionnel;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou

APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'approuver que la Ville ne désigne plus d'administrateurs au sein du conseil d'administration du Centre de la petite enfance La Relève inc. et que celui-ci modifie ses règlements généraux en conséquence.

ADOPTÉ

(SD-2023-6404)

CM-20240109-45

**ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ CONSULTATIF
SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES DE LAVAL**



ATTENDU QUE le 9 juillet 2019, par sa résolution CM-20190709-561, le conseil municipal a constitué le Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval (CCRIL) et a établi son mandat;

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement et reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger. Il n'est proposé aucune modification de fond quant aux rôles et responsabilités ni à la composition du comité;

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande d'adopter le mandat révisé du CCRIL, joint au sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20190709-561;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le mandat révisé du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

(SD-2023-6408)

CM-20240109-46

ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ CONSULTATIF
JEUNESSE DE LA VILLE DE LAVAL

ATTENDU QUE le 9 juillet 2019, par sa résolution CM-20190709-562, le conseil municipal a constitué le Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval (CCJ) et a établi son mandat;

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le



fonctionnement, reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger. Il n'est proposé aucune modification de fond quant aux rôles et responsabilités ni à la composition du comité;

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande au conseil municipal d'adopter le mandat révisé du CCJ, joint au sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20190709-562;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le mandat révisé du Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

(SD-2023-6410)

CM-20240109-47

APPROBATION - ENTENTE DE PARTENARIAT - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lortie
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente de partenariat à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre de services scolaire de Laval pour la mise en place et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques, pour une période de 5 ans, et ce, rétroactivement du 1er septembre 2021 au 31 août 2026;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉ

(SD-2023-5550)



CM-20240109-48

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1724

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1724, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de matériel de laboratoire pour des analyses d'eau, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Delta Scientific Laboratory Products Ltd
lot 3
108 627,83 \$;

Veolia Water Technologies Canada inc.
lot 4
329 476,50 \$;

d'annuler l'appel d'offres pour les lots 1 et 2 dudit contrat et de rejeter toutes les soumissions reçues pour ces lots.

ADOPTÉ

(SD-2023-5711)

CM-20240109-49

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1778

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1778, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le contrat à exécution sur demande pour les services de déménagement, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Brault Déménagement (3097-3796 Québec inc.)
689 850 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5847)



CM-20240109-50

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1790

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1790, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de location de groupes électrogènes, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Les produits énergétiques Gal inc.
1 214 315,36 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-6139)

CM-20240109-51

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT OS-SP-30138

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 13 992,46 \$ à FNX-Innov inc. requis pour l'utilisation de logiciel ISIOS dans le cadre des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les travaux d'infrastructures souterraines d'égouts et d'aqueducs, programmation 2022-2023, groupe 7, prévus au contrat OS-SP-30138.

ADOPTÉ

(SD-2023-5528)

CM-20240109-52

AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux



déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE les projets mentionnés précédemment et déposés relativement à ce programme sont estimés à 5 640 639,96 \$ et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 2 820 319,98 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande financière, confirmer sa contribution financière de 2 820 319,98 \$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet

APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 2 820 319,98 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

de confirmer sa contribution financière au montant de 2 820 319,98 \$ et son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tout document aux fins des présentes, de prescrire que ce document ne requiert pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

ADOPTÉ

(SD-2023-6352)

CM-20240109-53

APPROBATION - ENTENTE DE PARTENARIAT - ÉCO
ENTREPRISES QUÉBEC

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu:

d'approuver l'entente de partenariat à intervenir entre Ville de Laval et Éco Entreprises Québec dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, et ce, conformément à l'exigence émise par le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01);

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

Les conseillers Isabelle Piché, David De Cotis, Paolo Galati et Achille Cifelli demandent que le procès-verbal fasse mention de leur dissidence.

ADOPTÉ

(SD-2023-6304)

CM-20240109-54

NOMINATION - CONSEILLER ASSOCIÉ - COMITÉ EXÉCUTIF

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

de nommer M. Yannick Langlois, conseiller municipal, à titre de conseiller associé afin d'assister au comité exécutif, et ce, jusqu'aux élections municipales de 2025.

ADOPTÉ

(SD-2023-5978)

CM-20240109-55

INDEMNITÉ MAJORÉE - EXPROPRIATION - LOT 4 202 505

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'approuver la majoration de 232 100 \$ de l'indemnité prévue pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 505 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade



Plantée et de redéveloppement.

ADOPTÉ

(SD-2023-6268)

CM-20240109-56

CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR QUANT À
L'INDEMNITÉ DÉFINITIVE D'EXPROPRIATION - LOT 4 202
505

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation à intervenir entre Ville de Laval et M. Anh Tuan Ngo, au montant de 808 000 \$, pour l'acquisition par voie d'expropriation du lot 4 202 505 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins d'aménagement de la Promenade Plantée et de redéveloppement;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2023-6268)

CM-20240109-57

ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ CONSULTATIF AD
HOC SUR LA LANGUE FRANÇAISE

ATTENDU QUE, le 7 mars 2023, par sa résolution CM-20230307-187, le conseil municipal a constitué le Comité consultatif ad hoc sur la langue française (CCLF) et a établi son mandat;

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval prévoit que le Secrétariat de la gouvernance peut, au besoin, procéder à la révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville;

ATTENDU QUE de nombreux délais et circonstances retardent le début des travaux du CCLF prévu en janvier 2024. Pour l'instant, les travaux du CCLF s'amorceront sans la personne-ressource devant accompagner ce comité dans ses travaux. Dans ce contexte, force est de constater que le mandat du CCLF doit être modifié afin de corriger



le délai imparti au comité pour rendre son rapport et formuler ses recommandations au conseil municipal;

ATTENDU QUE ces nombreux délais et circonstances relèvent du démarrage du processus de création du CCLF, du recrutement de ses membres indépendant(e)s et du processus d'embauche de la personne-ressource pour accompagner les travaux du CCLF;

ATTENDU QUE les modifications proposées au mandat concernent uniquement les articles 3 et 24. Ces modifications visent strictement à modifier le délai imparti au CCLF pour rendre son rapport et formuler ses recommandations au conseil municipal, ce délai passant d'au plus tard à la fin de l'année 2023 à au plus tard à la fin de l'année 2024. La possibilité de prolonger ce délai pour une période additionnelle de 6 mois demeure inchangée;

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande au conseil municipal d'adopter le mandat révisé du CCLF, joint au sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20230307-187.

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu:

d'adopter le mandat révisé du Comité consultatif ad hoc sur la langue française, joint au sommaire décisionnel.

Le conseiller Claude Larochelle propose un amendement afin de rayer à la dernière phrase de l'article 3 du mandat révisé le libellé suivant:

«Sur simple avis écrit, le comité peut demander au comité exécutif que le terme de son mandat soit prolongé d'une période additionnelle de six (6) mois afin de finaliser ses travaux en vue d'en déposer le résultat au conseil.»

L'amendement est appuyé par la conseillère Louise Lortie.

Un débat s'engage.

La conseillère Christine Poirier demande le vote sur l'amendement, lequel est rejeté par un compte de 6 en faveur et de 13 contre:

les conseillers David De Cotis, Paolo Galati, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de l'amendement;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant



se prononcent contre l'amendement.

ADOPTÉ

(SD-2023-6528)

CM-20240109-58

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-975

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un spécialiste en gestion des serveurs pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «Développement et acquisition de logiciels divers», au montant de 234 591,26 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 3.

Un débat s'engage.

Le conseiller Ray Khalil demande le vote sur la proposition.

Suite à des discussions, le conseiller Ray Khalil retire sa demande de vote.

ADOPTÉ

(SD-2023-6551)

CM-20240109-59

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-975

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un spécialiste en gestion des serveurs pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «Développement et acquisition de logiciels divers», au montant de 234 591,26 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 3.



ADOPTÉ

(SD-2023-6556)

CM-20240109-60

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-975

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules

APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un spécialiste en gestion des serveurs pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «Développement et acquisition de logiciels divers», au montant de 238 567,38 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 3.

ADOPTÉ

(SD-2023-6560)

CM-20240109-61

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-975

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant

APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un coordonnateur en infrastructure pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le programme «Développement et acquisition de logiciels divers», au montant de 318 710,70 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 3.

ADOPTÉ

(SD-2023-6564)

CM-20240109-62

AFFECTATION BUDGÉTAIRE - EMPLOYÉS PERMANENTS -
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS



Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

de modifier ou de maintenir l'affectation budgétaire des employés permanents au programme triennal d'immobilisations pour la période du 1er mai 2023 au 31 décembre 2024, soit:

d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12737-F, un montant de 195 300 \$ sur un terme de 10 ans;

d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12900-F, un montant de 745 700 \$ sur un terme de 10 ans;

d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12902-F, un montant de 215 500 \$ sur un terme de 5 ans;

d'autoriser des crédits au montant de 647 700 \$ pour assurer le financement des salaires et bénéfices sociaux, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations;

d'autoriser des crédits au montant de 2 993 920 \$ pour assurer le financement des salaires et bénéfices sociaux, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau.

ADOPTÉ

(SD-2023-5863)

CM-20240109-63

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT DOS-1060

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser, dans le cadre de l'acquisition et la mise en place d'une solution SAAS pour la gestion intégrée des plateaux et inscriptions aux activités, prévues au contrat DOS-1060, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 230 363,91 \$ à Les Entreprises Amilia inc., dont le détail apparaît au rapport du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social daté du 27 juillet 2023 joint au sommaire décisionnel.



ADOPTÉ

(SD-2023-5458)

CM-20240109-64

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1949

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier

APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1949, au soumissionnaire et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition et le service de maintenance des bacs de la Ville, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

USD Global inc.

lot 1

2 164 404,38 \$;

lot 2

1 844 969,33 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-5977)

CM-20240109-65

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT OS-SP-30310

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou

APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser, dans le cadre des services professionnels d'architectes pour la préparation d'études, de plans et devis ainsi que les services durant la construction pour différents mandats pour la Ville de Laval, prévus au contrat OS-SP-30310, les modifications suivantes:

des quantités supplémentaires à Cardin Julien inc. au montant de 551 880 \$ pour le lot 1 et à Beaupré Michaud et Associés, Architectes S.E.N.C.R.L, au montant de 459 900 \$ pour le lot 2, dont les détails apparaissent aux rapports du Service des immeubles, parcs et espaces publics datés du 7 et du 14 novembre 2023 joints au sommaire décisionnel.



ADOPTÉ

(SD-2023-5984)

CM-20240109-66

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1759

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Isabelle Piché

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-1759, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes (skatepark) aux parcs du Moulin et Notre-Dame et d'une piste à rouleaux (pumptrack) au parc Sablon, pour une période de 90 jours, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Lanco Aménagement inc.
lot 1, parc du Moulin
2 000 398,29 \$;

Excavation P. Dupras inc.
lot 2, parc Notre-Dame
2 678 532,33 \$;

Lavallée & Frères (1959) ltée
lot 3, parc du Sablon
2 058 999,99 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-6241)

CM-20240109-67

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2073

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2073 à Épigraphe Architectes inc. au montant total de 1 338 750,50 \$, pour les services professionnels en architecture pour l'équipe maître du projet de la cour municipale, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la phase A «Revue documentaire», au montant de 98 510,58 \$;



la phase B «Rédaction d'exigences de performance», au montant de 247 936,69 \$;

la phase C «Accompagnement durant l'appel de propositions», au montant de 342 763,47 \$;

la phase D «Services pendant la période de conception-construction», au montant de 448 333,52 \$;

ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

la phase E «Enveloppe budgétaire prédéfinie pour prestations particulières», au montant de 201 206,25 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2073.

ADOPTÉ

(SD-2023-6318)

CM-20240109-68

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2074

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier

APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2074 à EMS Structure inc. au montant total de 248 173,54 \$, pour les services professionnels en génie civil et structure pour l'équipe maître du projet de la cour municipale, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la phase A «Revue documentaire», au montant de 17 936,10 \$;

la phase B «Rédaction d'exigences de performance», au montant de 59 844,49 \$;

la phase C «Accompagnement durant l'appel de propositions», au montant de 55 417,95 \$;

la phase D «Services pendant la période de conception-construction», au montant de 84 506,63 \$;

ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

la phase E «Enveloppe budgétaire prédéfinie pour prestations particulières», au montant de 30 468,38 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat



DOS-2074.

ADOPTÉ

(SD-2023-6320)

CM-20240109-69

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2075

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne

APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2075 à Les Services EXP inc. au montant total de 605 918,25 \$, pour les services professionnels en génie mécanique, électrique et des télécommunications pour l'équipe maître du projet de la cour municipale, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la phase A «Revue documentaire», au montant de 39 091,50 \$;

la phase B «Rédaction d'exigences de performance», au montant de 117 274,50 \$;

la phase C «Accompagnement durant l'appel de propositions», au montant de 109 226,25 \$;

la phase D «Services pendant la période de conception-construction», au montant de 261 568,13 \$;

ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

la phase E «Enveloppe budgétaire prédéfinie pour prestations particulières», au montant de 78 757,88 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2075.

ADOPTÉ

(SD-2023-6321)

CM-20240109-70

OCTROI - CONTRAT DOS-2196

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant

APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:



d'octroyer le contrat DOS-2196, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de licences logicielles Adobe System, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Adobe inc.
1 520 856,58 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville l'entente de services.

ADOPTÉ

(SD-2023-6381)

CM-20240109-71

RATIFICATION ET AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET
D'ADAPTION FACE AUX INONDATIONS

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), volet aménagements résilients;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à respecter toutes les modalités du PRAFI;

ATTENDU QUE la Ville s'engage également, si une aide financière pour son projet est obtenue, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés au projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer son engagement à respecter les modalités du programme qui lui sont applicables ainsi que les coûts non admissibles au PRAFI et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

de ratifier et d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de



résilience et d'adaptation aux inondations (PRAFI), volet aménagements résilients;

de confirmer son engagement à:

respecter les modalités du programme de résilience et d'adaptation aux inondations (PRAFI), volet aménagements résilients;

payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés au projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné;

d'autoriser la directrice du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville le document requis aux fins des présentes, de prescrire que ce document ne requiert pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

ADOPTÉ

(SD-2023-6175)

CM-20240109-72

AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME PRIMEAU 2023

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant

APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

de s'engager à respecter les modalités du guide qui s'applique à la Ville et à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux;



de s'engager à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023 ainsi que tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉ

(SD-2023-6348)

CM-20240109-73

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE les projets mentionnés et déposés relativement à ce programme sont estimés à 438 000 \$, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 350 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au montant de 88 000 \$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle

APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:



d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 350 000 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour le projet d'implantation de systèmes de feux rectangulaires à clignotement rapide;

de confirmer sa contribution financière au montant de 88 000 \$ et de s'engager à respecter les modalités d'application en vigueur, et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

ADOPTÉ

(SD-2023-6544)

CM-20240109-74

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE les projets mentionnés et déposés relativement à ce programme sont estimés à 1 895 000 \$, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 350 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande financière, confirmer sa contribution financière au montant de 1 545 000 \$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois



et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 350 000 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour l'implantation de dos d'âne allongés;

de confirmer sa contribution financière au montant de 1 545 000 \$ et de s'engager à respecter les modalités d'application en vigueur, et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

ADOPTÉ

(SD-2023-6545)

CM-20240109-75

APPROBATION - ADDENDA NUMÉRO 1 - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CULTURE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'addenda numéro 1 à l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Culture Laval, attribuée dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue entre la Ville de Laval et la ministre de la Culture et des Communications pour le programme d'aide aux initiatives de partenariat (MCC) 2021-2023, pour le projet «Mise en oeuvre du plan d'action 2022-2023 de Culture Laval»;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2023-6422)

CM-20240109-76

APPUI - PROJETS - CENTRES DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lortie

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'appuyer les projets du Centre de services scolaire de Laval afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, soit:

Centre CQPEL - Ajout d'un gymnase simple et des services connexes;

IPIQ - Ajout d'un gymnase simple attaché au bâtiment et services connexes;

École Secondaire Mont-de-la-Salle - Ajout d'un gymnase double et des services connexes;

Centre le Tremplin - Mise aux normes de la ventilation (gym) et remplacement de l'enveloppe;

de confirmer que ces sites pourront être utilisés par les citoyens et organismes lavallois dans le cadre de notre entente-cadre d'utilisation commune des espaces, immeubles et équipements à des fins publiques actuelle ainsi que son renouvellement prévu en 2025.

ADOPTÉ

(SD-2023-6523)

CM-20240109-77

APPUI - PROJET DE RÉFECTION - COLLÈGE

MONTMORENCY

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet

APPUYÉ PAR : Louise Lortie

et résolu à l'unanimité:

d'appuyer le projet de réfection du terrain synthétique et de ses commodités du Collège Montmorency dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air du ministère de l'Éducation;

de confirmer que ce site pourra être utilisé par les citoyens et organismes lavallois dans le cadre de notre entente actuelle d'utilisation ainsi que son renouvellement prévu en 2025.

ADOPTÉ

(SD-2023-6525)



À 22 h 22, la conseillère Isabelle Piché quitte son siège.

CM-20240109-78

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1727

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier

APPUYÉ PAR : Ray Khalil

et résolu:

d'adjuger le contrat DOS-1727, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'installation d'un système de stationnement dynamique sur rue dans les secteurs 2 et 3, se terminant 5 ans suivant la réception provisoire totale, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Pierre Brossard (1981) ltée
36 585 304,04 \$.

Un débat s'engage.

Le conseiller Claude Larochelle demande le vote sur la proposition, laquelle est acceptée par un compte de 13 en faveur et de 5 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Paolo Galati, Achille Cifelli, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2023-5985)

CM-20240109-79

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-975

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un gestionnaire de projet pour le programme «26-10109 - Centre de



communication d'urgence (CCU911) - RAO» concernant le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information, au montant de 364 240,80 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-975, lot 4.

ADOPTÉ

(SD-2023-5860)

CM-20240109-80

OCTROI - CONTRAT DOS-1369

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

d'octroyer le contrat DOS-1369, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de licences, les services d'entretien et le support des logiciels TFP, Immonet et Voilà, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

PG Solutions inc.
1 119 972,95 \$.

ADOPTÉ

(SD-2023-4621)

À 22 h 25, le conseiller Nicholas Borne quitte son siège.

CM-20240109-81

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13060

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13060 décrétant l'exécution de travaux de reconfiguration de l'entrée de l'échangeur de l'autoroute des Laurentides (A-15) et du boulevard de la Concorde Ouest, ainsi que de la rue Claude-Gagné, entre le boulevard Le Corbusier et l'autoroute des Laurentides (A-15), et du boulevard Le Corbusier, entre le boulevard de la Concorde et la rue Claude-Gagné, et décrétant un emprunt de 7 794 000 \$ à cette fin.

(SD-2023-6063)

CM-20240109-82

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13075



de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13075 modifiant le Règlement L-12964 concernant l'imposition d'une taxe visant les appareils de chauffage fonctionnant au mazout et le Règlement L-12965 concernant l'imposition d'une taxe sur les surfaces pavées au centre-ville.

(SD-2023-6427)

CM-20240109-83

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13088

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13088 modifiant le Règlement L-12424 concernant la gestion des matières résiduelles.

(SD-2023-6082)

CM-20240109-84

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13091

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13091 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

(SD-2023-6041)

CM-20240109-85

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13103

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13103 modifiant le Règlement L-12183 concernant la tarification des services de l'eau.

(SD-2023-6445)

CM-20240109-86

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13025

de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 20, 21, 22, 23 et 24 novembre 2023 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13025 préparé par le Service du greffe le 27 novembre 2023.

(SD-2023-5632)

CM-20240109-87

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13059



de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2023 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13059 préparé par le Service du greffe le 12 décembre 2023.

(SD-2023-5935)

À 22 h 27, la conseillère Isabelle Piché reprend son siège.

CM-20240109-88

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13071

de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2023 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13071 préparé par le Service du greffe le 12 décembre 2023.

(SD-2023-6382)

CM-20240109-89

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13077-F

de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2023 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13077-F préparé par le Service du greffe le 12 décembre 2023.

(SD-2023-6383)

CM-20240109-90

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13078-F

de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2023 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13078-F préparé par le Service du greffe le 12 décembre 2023.

(SD-2023-6384)

CM-20240109-91

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13079-F

de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2023 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13079-F préparé par le Service du



greffe le 12 décembre 2023.

(SD-2023-6389)

CM-20240109-92

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13080-F

de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2023 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13080-F préparé par le Service du greffe le 12 décembre 2023.

(SD-2023-6392)

CM-20240109-93

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13081-F

de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2023 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13081-F préparé par le Service du greffe le 12 décembre 2023.

(SD-2023-6394)

CM-20240109-94

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13085-F

de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2023 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13085-F préparé par le Service du greffe le 12 décembre 2023.

(SD-2023-6395)

CM-20240109-95

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13086-F

de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2023 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13086-F préparé par le Service du greffe le 12 décembre 2023.

(SD-2023-6397)

CM-20240109-96

REMBOURSEMENT DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN

de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois de novembre 2023 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2023, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12315 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2023-5590)

CM-20240109-97

LISTE DES CONTRATS - NOVEMBRE 2023

de prendre acte de la liste des contrats pour le mois de novembre 2023, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement le 7 décembre 2023, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2023-6272)

À 22 h 29, le conseiller Nicholas Borne reprend son siège.

CM-20240109-98

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13060

Le conseiller Alexandre Warnet donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13060 décrétant l'exécution de travaux de reconfiguration de l'entrée de l'échangeur de l'autoroute des Laurentides (A-15) et du boulevard de la Concorde Ouest, ainsi que de la rue Claude-Gagné, entre le boulevard Le Corbusier et l'autoroute des Laurentides (A-15), et du boulevard Le Corbusier, entre le boulevard de la Concorde et la rue Claude-Gagné, et décrétant un emprunt de 7 794 000 \$ à cette fin.

(SD-2023-6063)

CM-20240109-99

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13075

La conseillère Flavia Alexandra Novac donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13075 modifiant le Règlement L-12964 concernant l'imposition d'une taxe visant les appareils de chauffage fonctionnant au mazout et le Règlement L-12965 concernant l'imposition d'une taxe sur les surfaces pavées au centre-ville.



(SD-2023-6427)

CM-20240109-100

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13088

La conseillère Christine Poirier donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13088 modifiant le Règlement L-12424 concernant la gestion des matières résiduelles.

(SD-2023-6082)

CM-20240109-101

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13091

La conseillère Sandra El-Helou donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13091 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

(SD-2023-6041)

CM-20240109-102

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13103

La conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13103 modifiant le Règlement L-12183 concernant la tarification des services de l'eau.

(SD-2023-6445)

Le conseiller David De Cotis demande que le dépôt de son avis de proposition soit reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

CM-20240109-103

AVIS DE PROPOSITION - CONSULTATION - PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE À LAVAL

Le conseiller Claude Larochelle dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale de lancer une consultation sur le phénomène de l'itinérance et sur les campements



de sans-abris à Laval, en collaboration avec les organismes communautaires impliqués, et qu'à la suite de ces consultations, un portrait de situation soit établi dans le but de développer un plan d'action pour aider la population itinérante présente sur notre territoire.

CM-20240109-104

PROPOSITION ACCEPTÉE - PRATIQUES ALIMENTAIRES DURABLES À LAVAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval joue un rôle de leader climatique, notamment avec l'adoption de son Plan climatique et s'engage à diminuer de 33 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'augmenter sa résilience face aux aléas climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Laval adhère à la Convention mondiale des maires pour le climat;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie lavalloise de gestion des matières résiduelles vise la réduction du gaspillage alimentaire et favorise l'économie circulaire;

CONSIDÉRANT QU'une alimentation végétale permet de réduire de 75 % les gaz à effet de serre provenant de l'assiette;

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration du C40 relative aux bonnes pratiques alimentaires (C40 Good Food Cities Declaration) vise à promouvoir et à préserver la santé des citoyennes et des citoyens tout en protégeant la planète;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu:

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour que la Ville de Laval adhère à la Déclaration du C40 relative aux bonnes pratiques alimentaires (C40 Good Food Cities Declaration) et prépare les démarches nécessaires;

que le comité exécutif mandate la Direction générale afin qu'elle élabore une stratégie de mise en oeuvre des actions de la Déclaration du C40 relative aux bonnes pratiques alimentaires dans une perspective inclusive et équitable, en alignement avec la Politique alimentaire de Laval;

que le comité exécutif mandate la Direction générale de transmettre une copie de cette déclaration aux directions des institutions publiques et grands partenaires (dont les écoles) du territoire de Laval afin d'encourager l'alimentation saine, locale et qui fait une plus grande place aux protéines végétales, et d'éviter le gaspillage alimentaire.

Un débat s'engage.



La conseillère Louise Lortie demande le vote sur la proposition, laquelle est acceptée par un compte de 13 en faveur et de 6 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Paolo Galati, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2023-5665)

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

Louise Lortie
Programme CSRM

Isabelle Piché
Stratégie de déneigement

À 22 h 54, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil

Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim